

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 26097**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Mention Psychologie Clinique, Psychopathologie et Psychologie de la Santé

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Jean Jaurès - Toulouse 2	Recteur de l'Académie de Toulouse, Chancelier des Universités, Président de l'Université

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

124 Psychologie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Cette mention comprend les parcours types suivants :

- Psychologie de la santé
- Psychothérapie
- Autisme et autres troubles neuro-développementaux
- Psychologie gérontologie clinique
- Applied research and prevention in health psychology and psychopathology (parcours anglais)
- Neuropsychologie et neurosciences cliniques

dont les activités et les compétences ou capacités attestées communes sont décrites ci-après.

Pour consulter les informations spécifiques aux parcours types, se référer aux liens Internet renvoyant vers les fiches parcours types des établissements.

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

- Réaliser des diagnostics pertinents
- Assurer une prise en charge psychologique efficiente
- Réfléchir sur leurs techniques d'un point de vue scientifique (ex : conditions de leur efficacité, ...)
- Se tenir informés des évolutions conceptuelles et des techniques d'intervention nouvelles (par la maîtrise des bases de données internationales)
- Contribuer à des études à caractère scientifique.
 - Réaliser un bilan d'évaluation orienté vers des recommandations thérapeutiques adaptées. Repérer les pathologies, les situations de vulnérabilité mais aussi savoir identifier les besoins et les ressources du sujet.
- Apprendre à communiquer des informations au patient, aider à la formulation d'une demande adaptée au patient et à son contexte de vie, construire de façon collaborative un projet thérapeutique en s'accordant sur les buts, les moyens et l'évaluation du processus thérapeutique.
- Mettre en place des programmes de prévention, de promotion, d'éducation à la santé, et d'intervention psychologique en conformité avec les principes éthiques du domaine.
- Mettre en place des dispositifs objectifs d'évaluation de l'efficacité de tels programmes.
- Mener une réflexion éthique dans la pratique professionnelle et dans la recherche.
- Assurer un équilibre entre recherche et soins cliniques.
- S'informer de la littérature scientifique afin de mettre en place des études sur l'efficacité des pratiques psychologiques actuelles et des techniques nouvelles.
- Mettre en œuvre une réflexion critique sur les terrains par des recherches scientifiques
- Rendre public les résultats de son travail dans des congrès ou colloques nationaux et internationaux
- Rédiger des (ou participer à la rédaction) d'articles scientifiques dans des revues à comité de lecture internationales
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes.
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
- Actualiser ses connaissances par une veille dans son domaine, en relation avec l'état de la recherche et l'évolution de la réglementation.
- Évaluer et s'auto évaluer dans une démarche qualité.
- S'adapter à différents contextes socioprofessionnels et interculturels, nationaux et internationaux.
- Rédiger des cahiers des charges, des rapports, des synthèses et des bilans.
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, en français et dans au moins une langue étrangère, et dans un registre

adapté à un public de spécialistes ou de non-spécialistes.

- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information de manière adaptée ainsi que pour collaborer en interne et en externe.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

M Activités spécialisées, scientifiques et techniques

Q Santé humaine et action sociale

Psychologue, praticien(ne) en psychologie

Conseiller(e) en formation

Chargé(e) d'études en psychologie, en sciences humaines et sociales

Par ailleurs, de nombreux concours de la fonction publique sont accessibles avec le grade de Master.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1104 : Psychologie

K1103 : Développement personnel et bien-être de la personne

K2101 : Conseil en formation

K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société

Réglementation d'activités :

Loi du n°85-772 du 25 juillet 1985 publiée au JO du 26 juillet 1985 (article 44).

-Arrêté du 19 mai 2006 relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel prévu par le décret n° 90-255 du 22 mars 1990 modifié, fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue.

Les titulaires d'une Licence et d'un Master de psychologie sont autorisés à faire usage du titre de psychologue selon les textes en vigueur et sont reconnus par le Répertoire français d'Automatisation des listes (ADELI).

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Pour l'obtention du diplôme de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 15 avril 2016 accréditant l'Université Toulouse-II en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (J.O. n° 98 du 26 avril 2002, p. 7513)

Références autres :

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O du 27 avril 2002

Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master

Pour plus d'informations

Statistiques :

Observatoire de la Vie Etudiante et de l'Insertion Professionnelle- OVE

<http://www.univ-tlse2.fr/accueil-utm/universite/organisation/services/observatoire-de-la-vie-etudiante-et-de-l-insertion-professionnelle-ove--5418.kjsp?rh=services>

Autres sources d'information :

<http://univ-tlse2.fr>

[Masters Psychologie](#)

Lieu(x) de certification :

Université Toulouse - Jean Jaurès - 5 allées Antonio Machado - 31058 Toulouse Cedex 9

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Toulouse

Historique de la certification :

Fiche remplacée par la fiche nationale n°32138

Jusqu'en 2015, le parcours « Psychologie de la santé » Mention « Psychologie Clinique, Psychopathologie et Psychologie de la Santé » était enregistré sous la dénomination nationale Master Mention « Psychologie « Spécialité « Psychologie clinique et de la santé ».

Jusqu'en 2015, le parcours « Psychothérapie » Mention « Psychologie Clinique, Psychopathologie et Psychologie de la Santé » était enregistré sous la dénomination nationale Master Mention « Psychologie » Spécialité « Psychologie clinique et de la santé ».

Jusqu'en 2015, le parcours « Autisme et autres troubles neuro-développementaux » Mention « Psychologie Clinique, Psychopathologie et Psychologie de la Santé » était enregistré sous la dénomination nationale Master Mention « Psychologie » Spécialité « Psychologie clinique et de la santé ».

Jusqu'en 2015, le parcours « Psychologie gérontologie clinique » Mention « Psychologie Clinique, Psychopathologie et Psychologie de la Santé » était enregistré sous la dénomination nationale Master Mention « Psychologie » Spécialité « Psychologie gérontologique ».

Jusqu'en 2015, le parcours « Neuropsychologie et neurosciences cliniques » Mention « Psychologie Clinique, Psychopathologie et Psychologie de la Santé » était enregistré sous la dénomination nationale Master Mention « Psychologie » Spécialité « Psychologie clinique et de la santé ».

Changement de nom de l'«Université de Toulouse II - Le Mirail» en «Université Toulouse-II» conformément à l'article D 711-1 du code de l'Éducation (modifié par les décrets nos 2013-805 du 3 septembre 2013 et 2014-1038 du 11 septembre 2014).

Utilisation du nom d'usage «Université Toulouse - Jean Jaurès» selon le vote du Conseil d'Administration de l'Université Toulouse - II en date du 25 mars 2014.